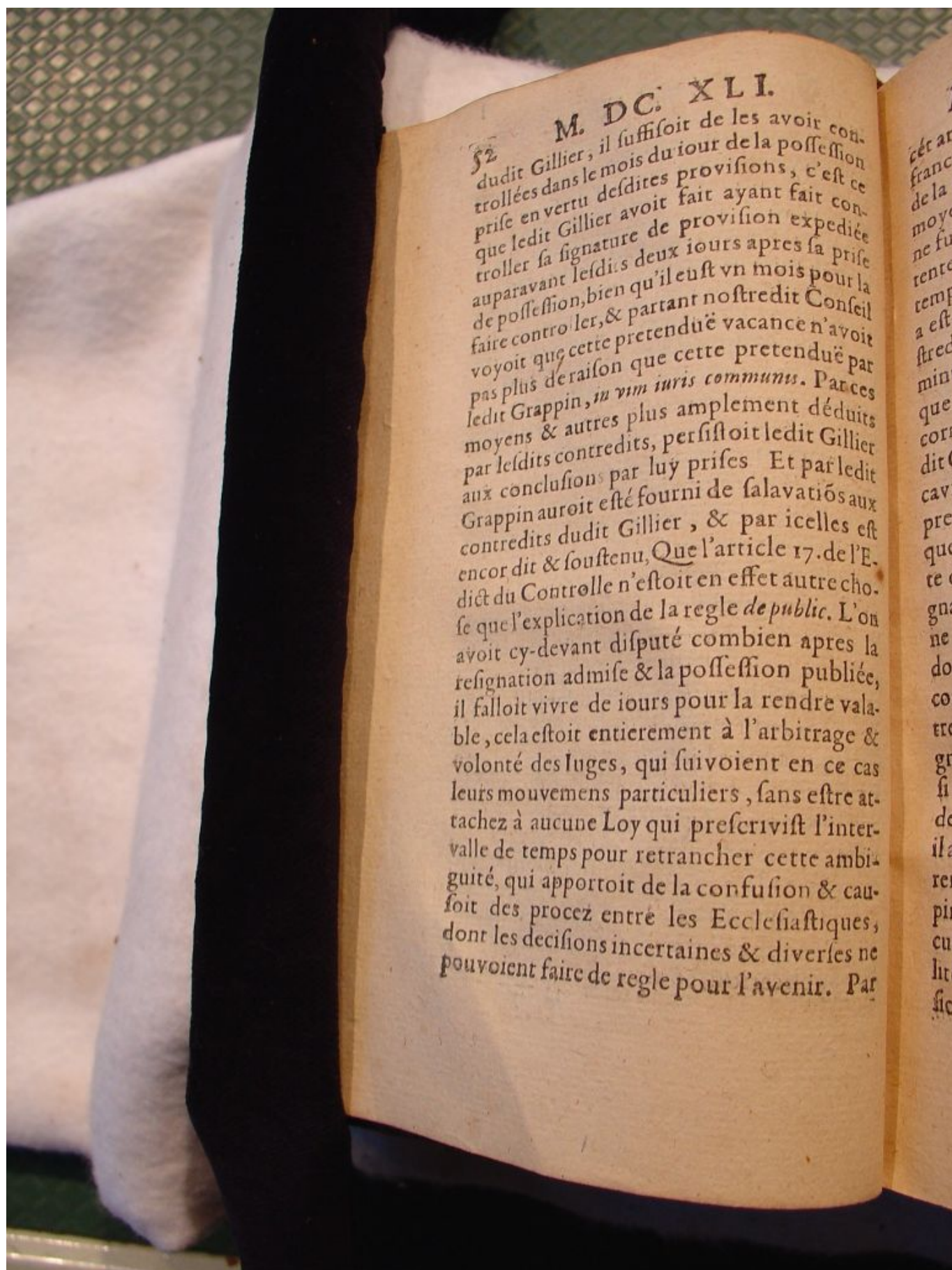


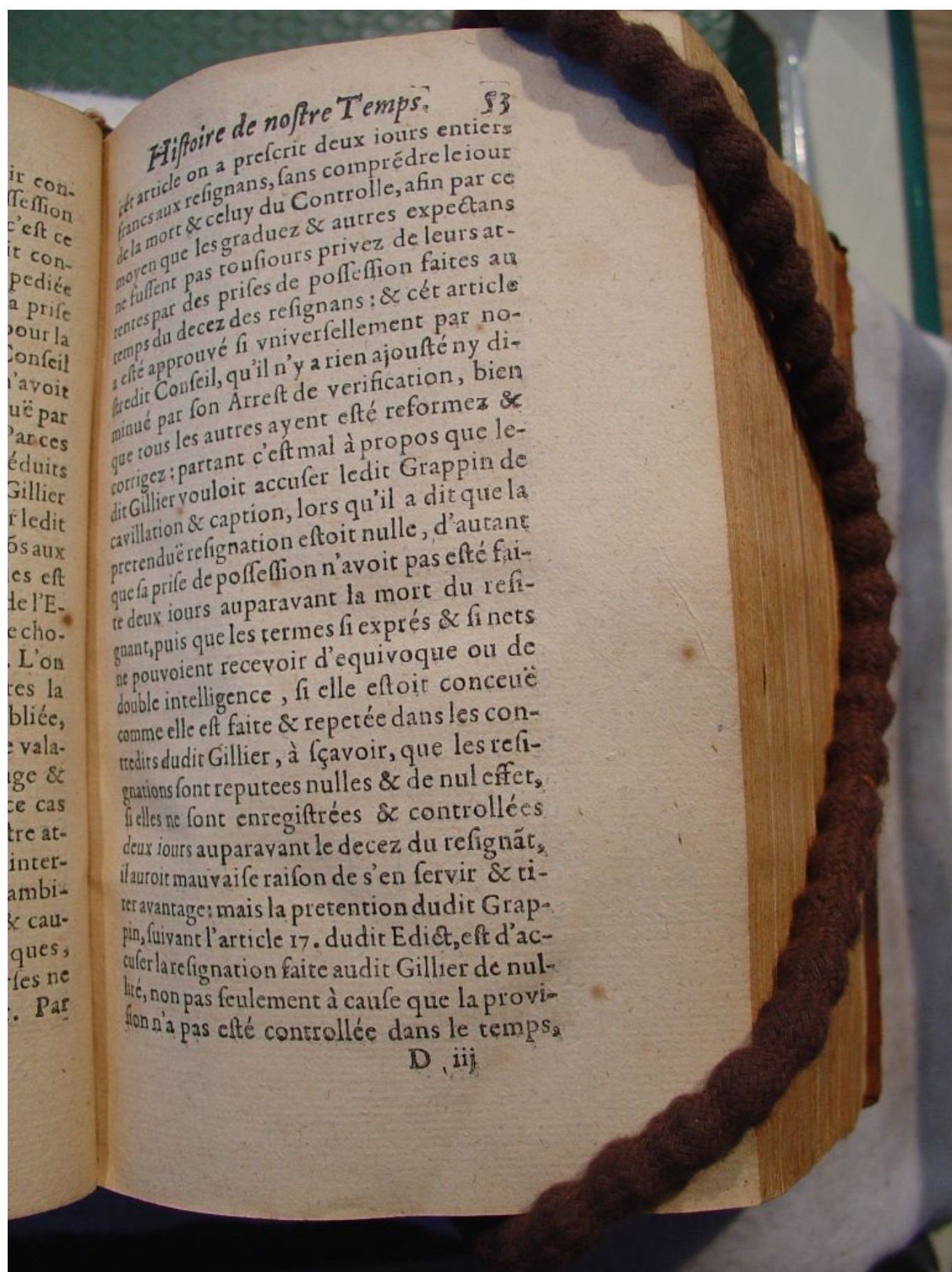
1641_0051.jpg



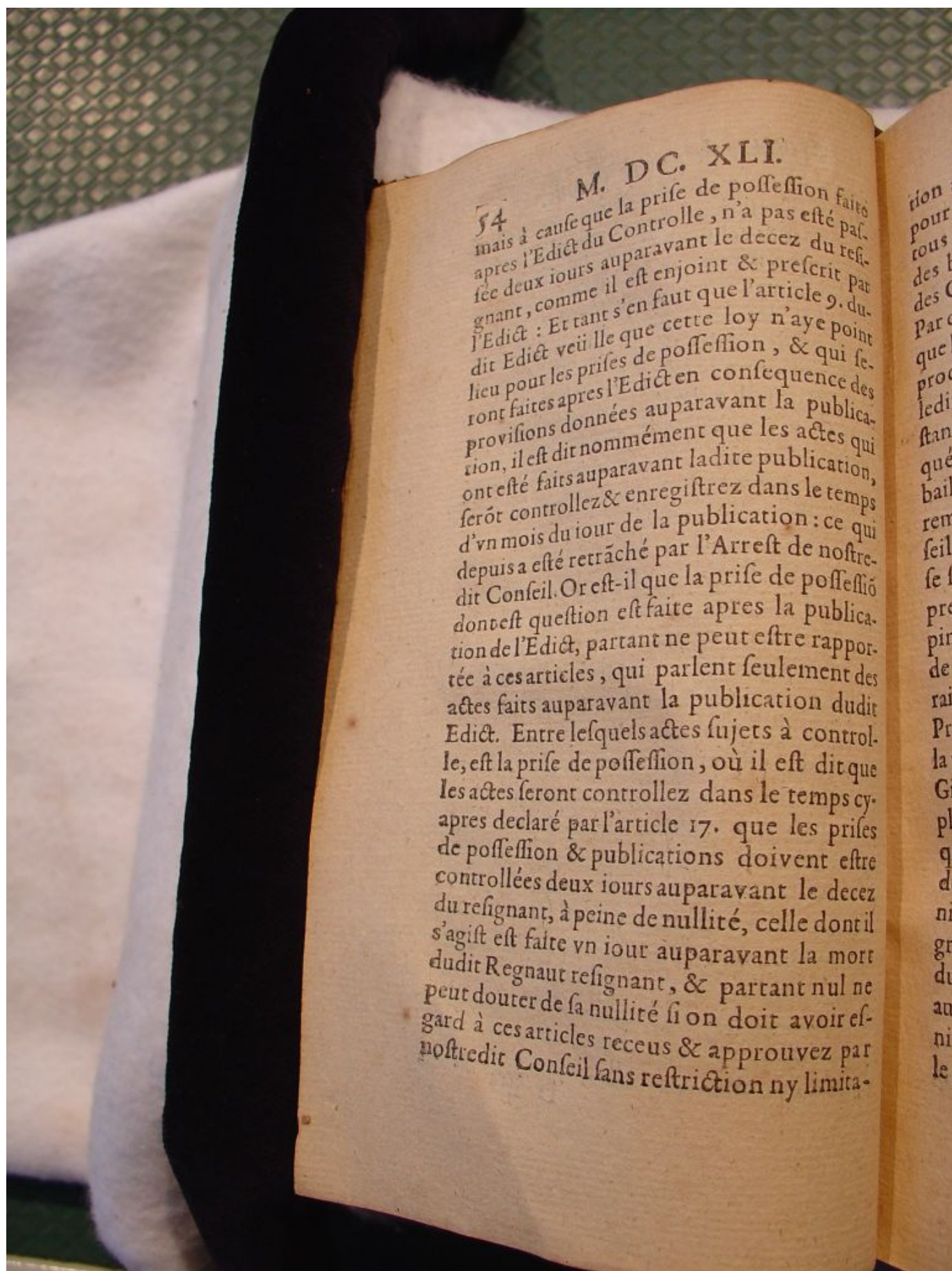
1641_0052.jpg



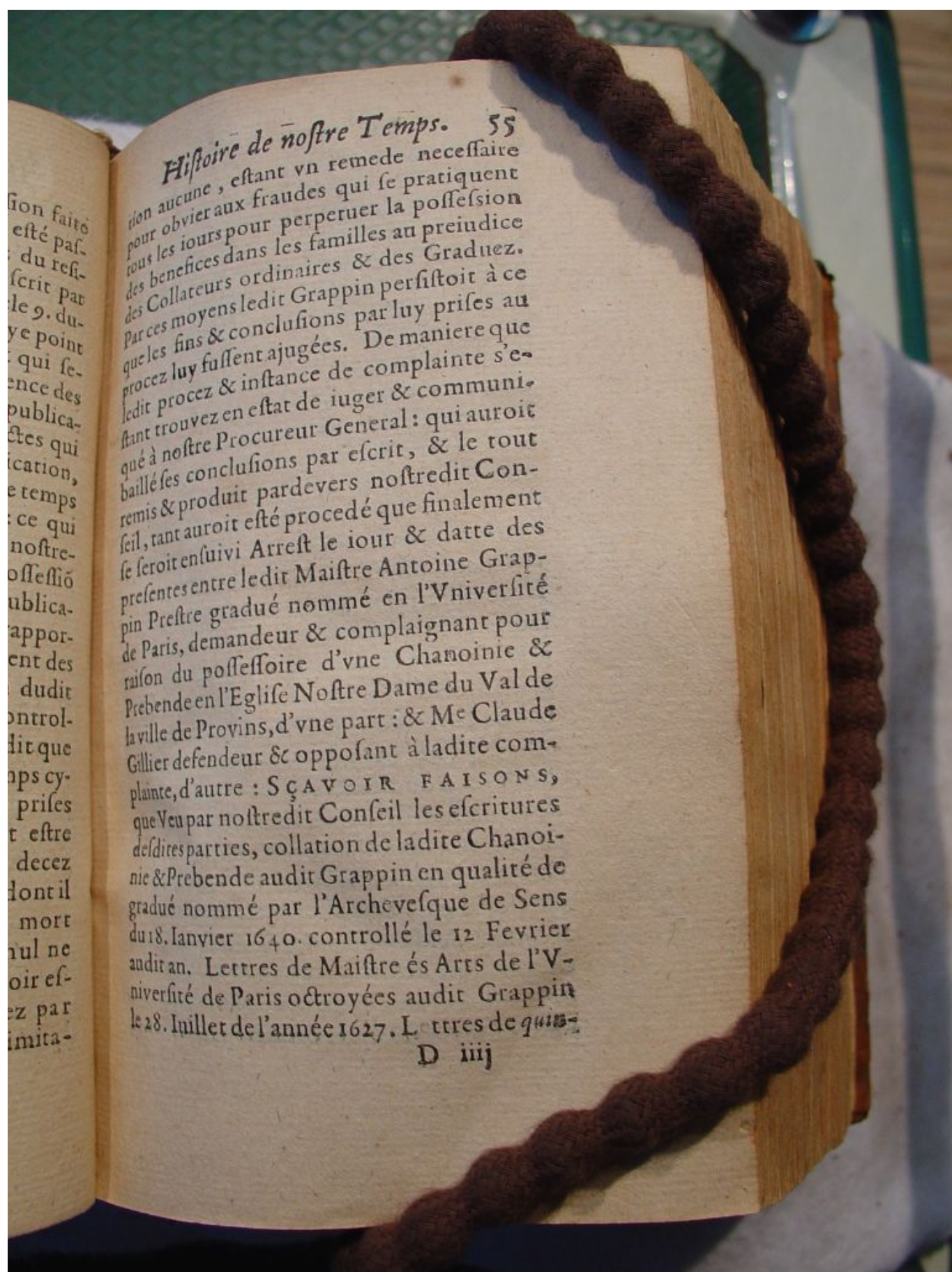
1641_0053.jpg



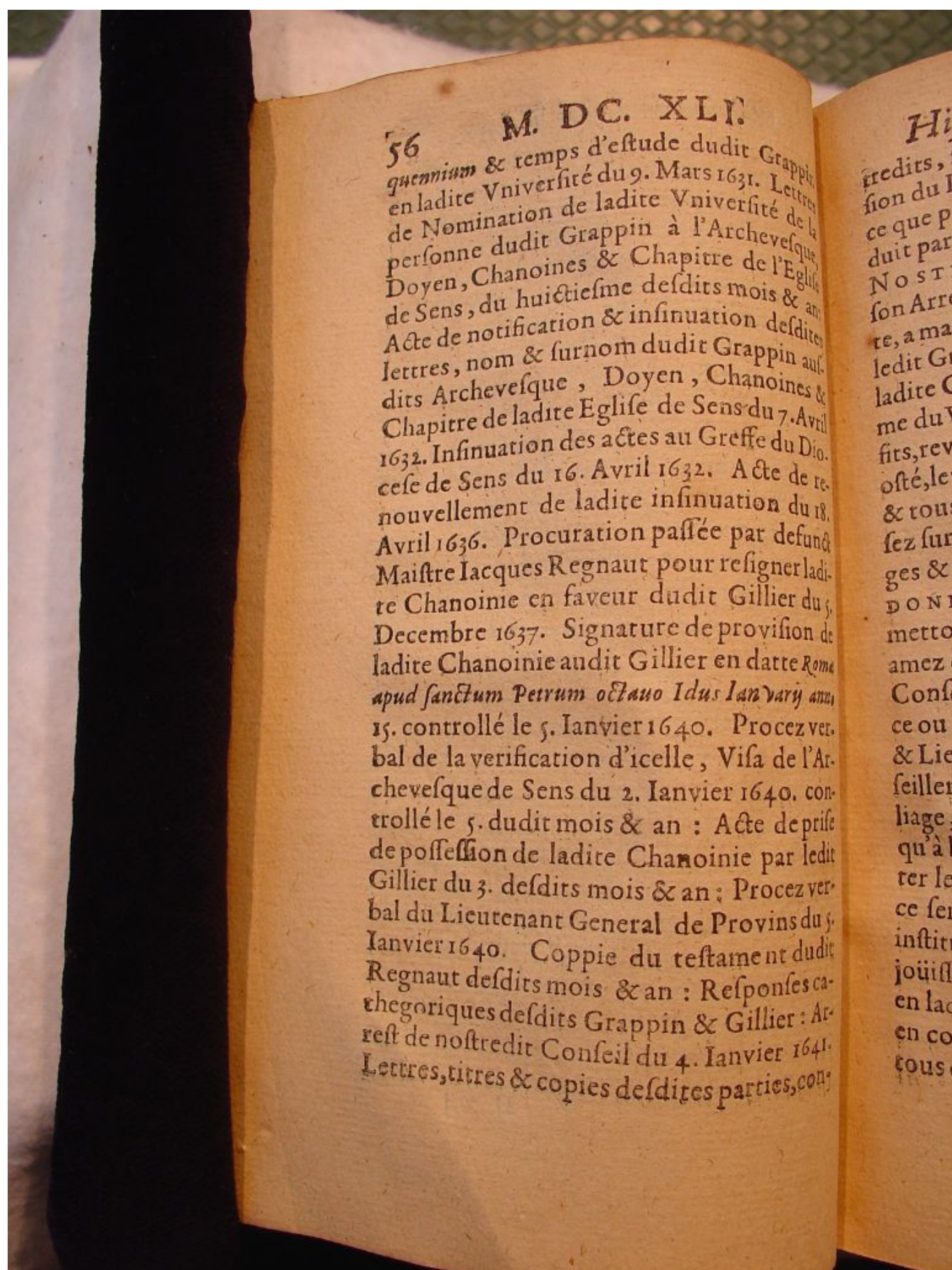
1641_0054.jpg



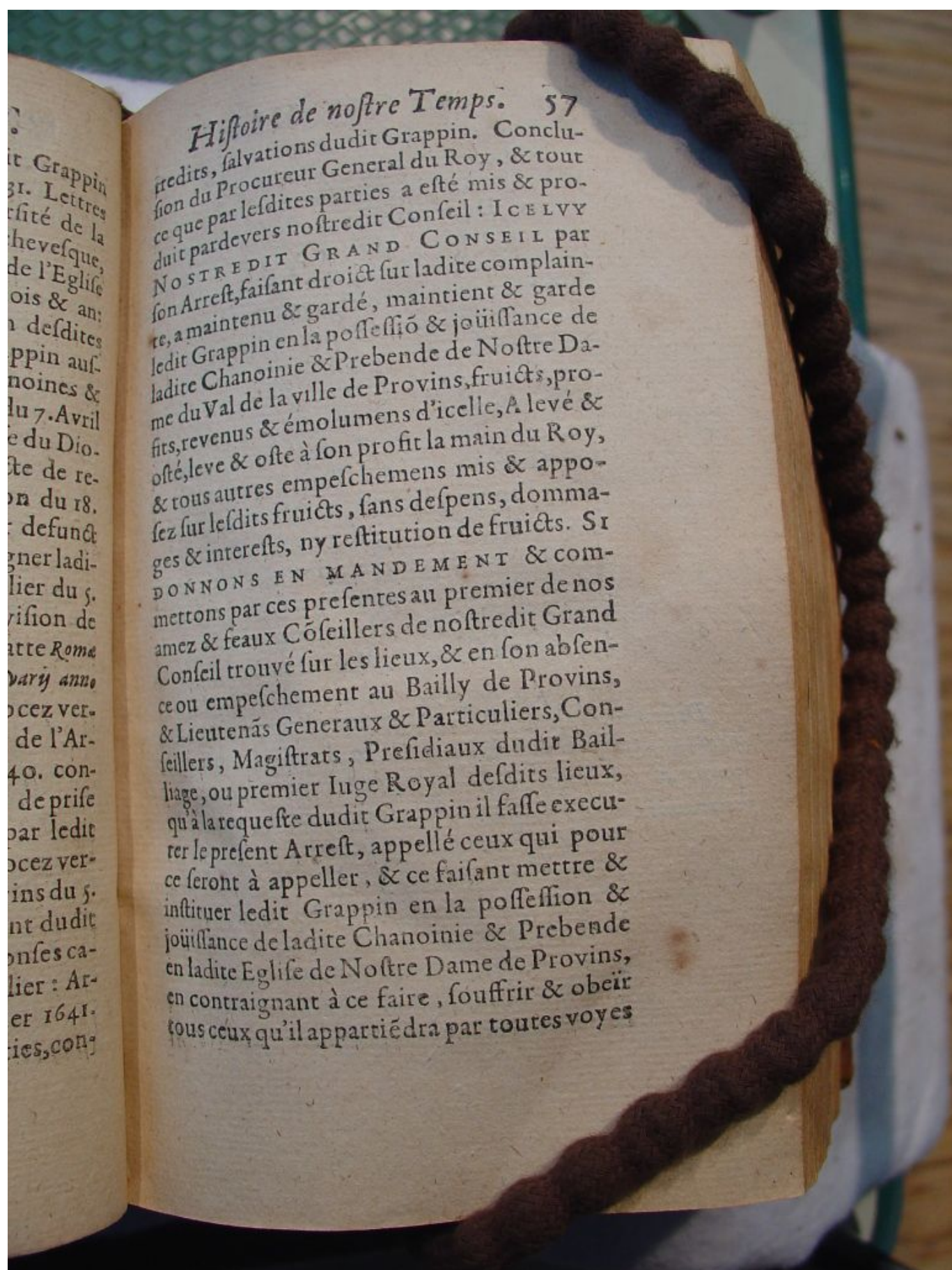
1641_0055.jpg



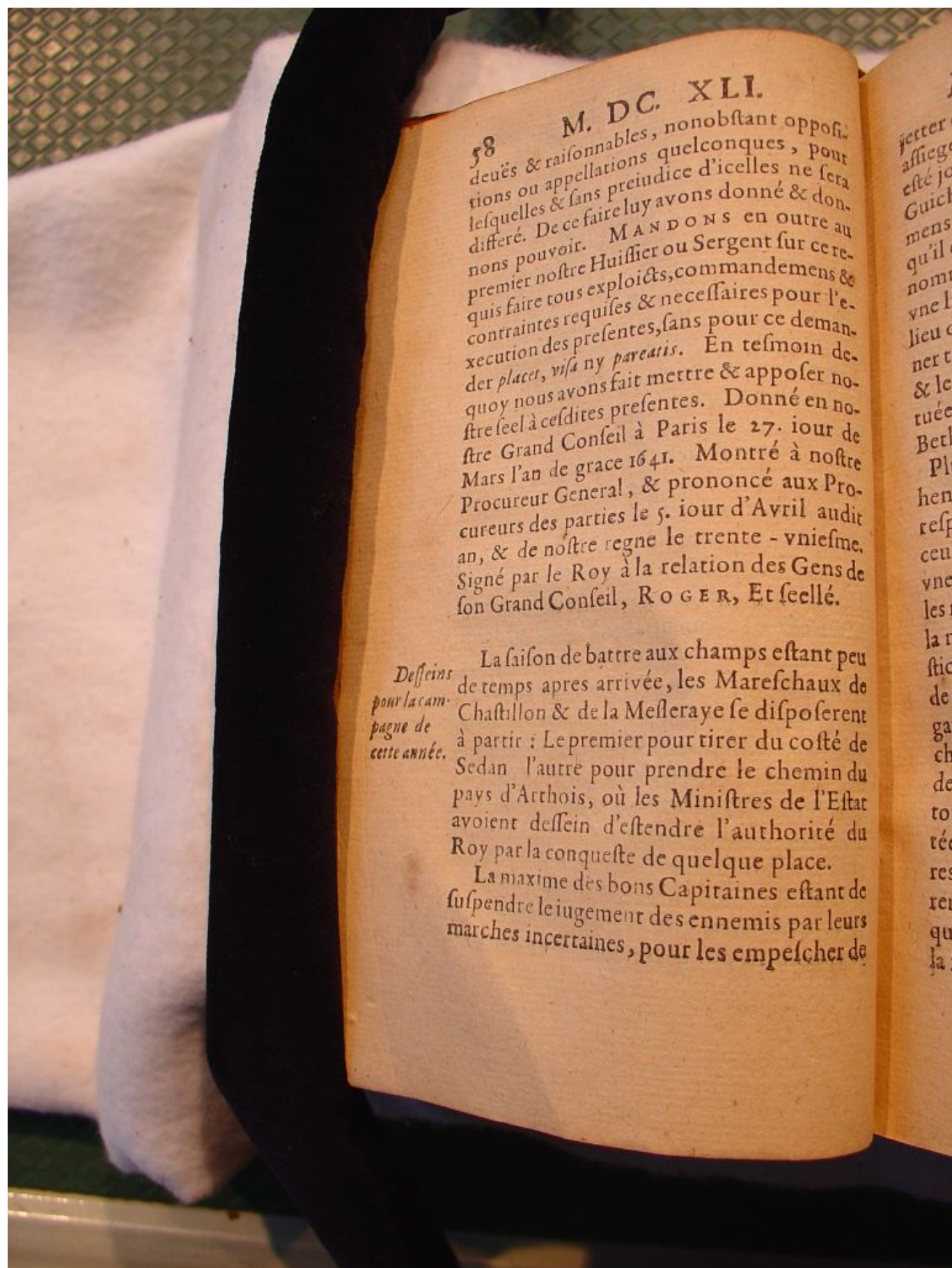
1641_0056.jpg



1641_0057.jpg



1641_0058.jpg



58 M. DC. XLI.

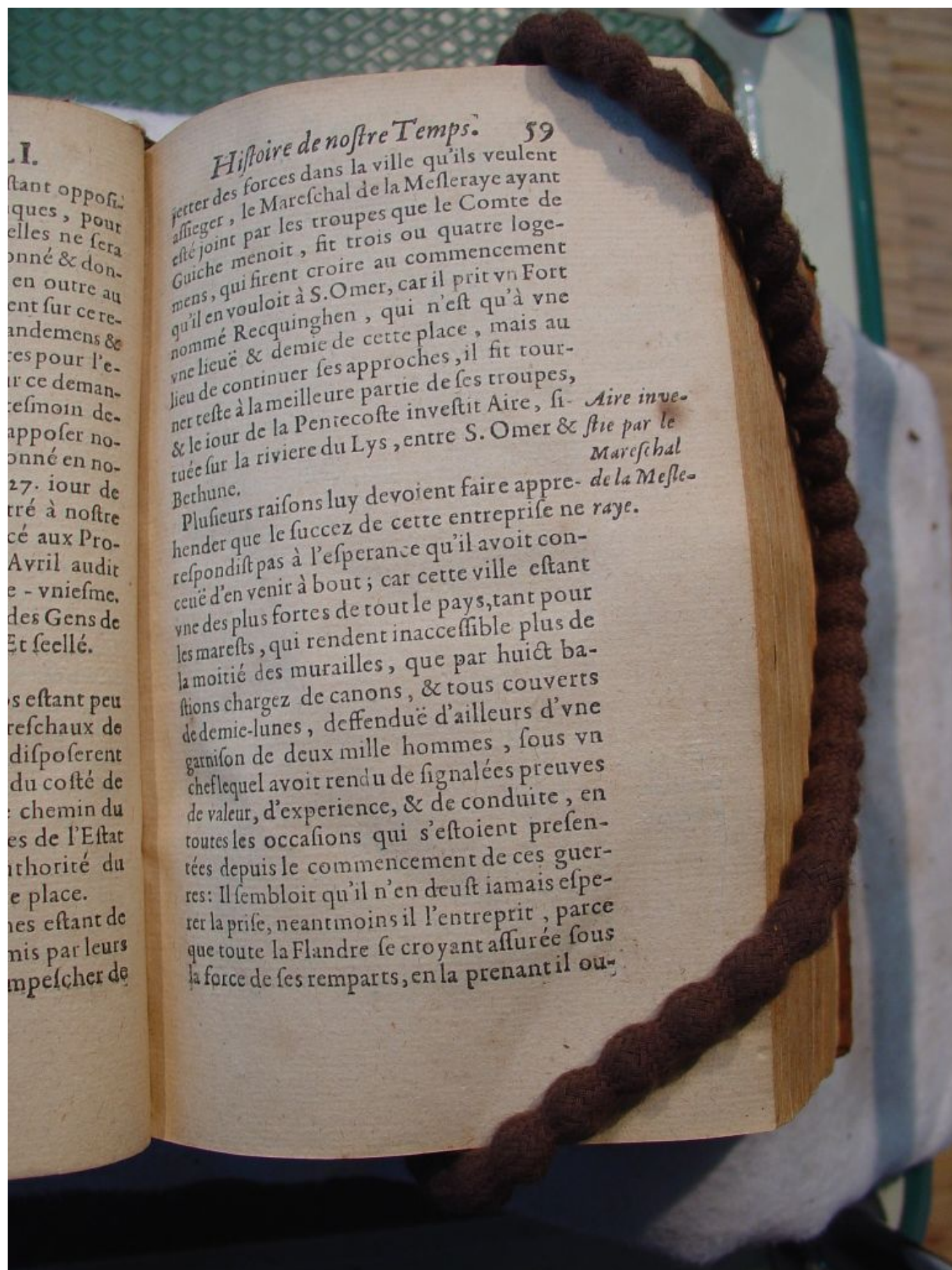
deuës & raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles & sans preiudice d'icelles ne sera differé. De ce faire luy avons donné & donnons pouvoir. MANDONS en outre au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis faire tous exploits, commandemens & contraintes requises & necessaires pour l'execution des presentes, sans pour ce demander placet, visa ny pareatis. En tesmoin de quoy nous avons fait mettre & apposer nostre seal à celsdites presentes. Donné en nostre Grand Conseil à Paris le 27. iour de Mars l'an de grace 1641. Monstré à nostre Procureur General, & prononcé aux Procureurs des parties le 5. iour d'Avril audit an, & de nostre regne le trente - vniesme. Signé par le Roy à la relation des Gens de son Grand Conseil, R O G E R, Et seellé.

*Desseins
pour la campagne de
cette année.*

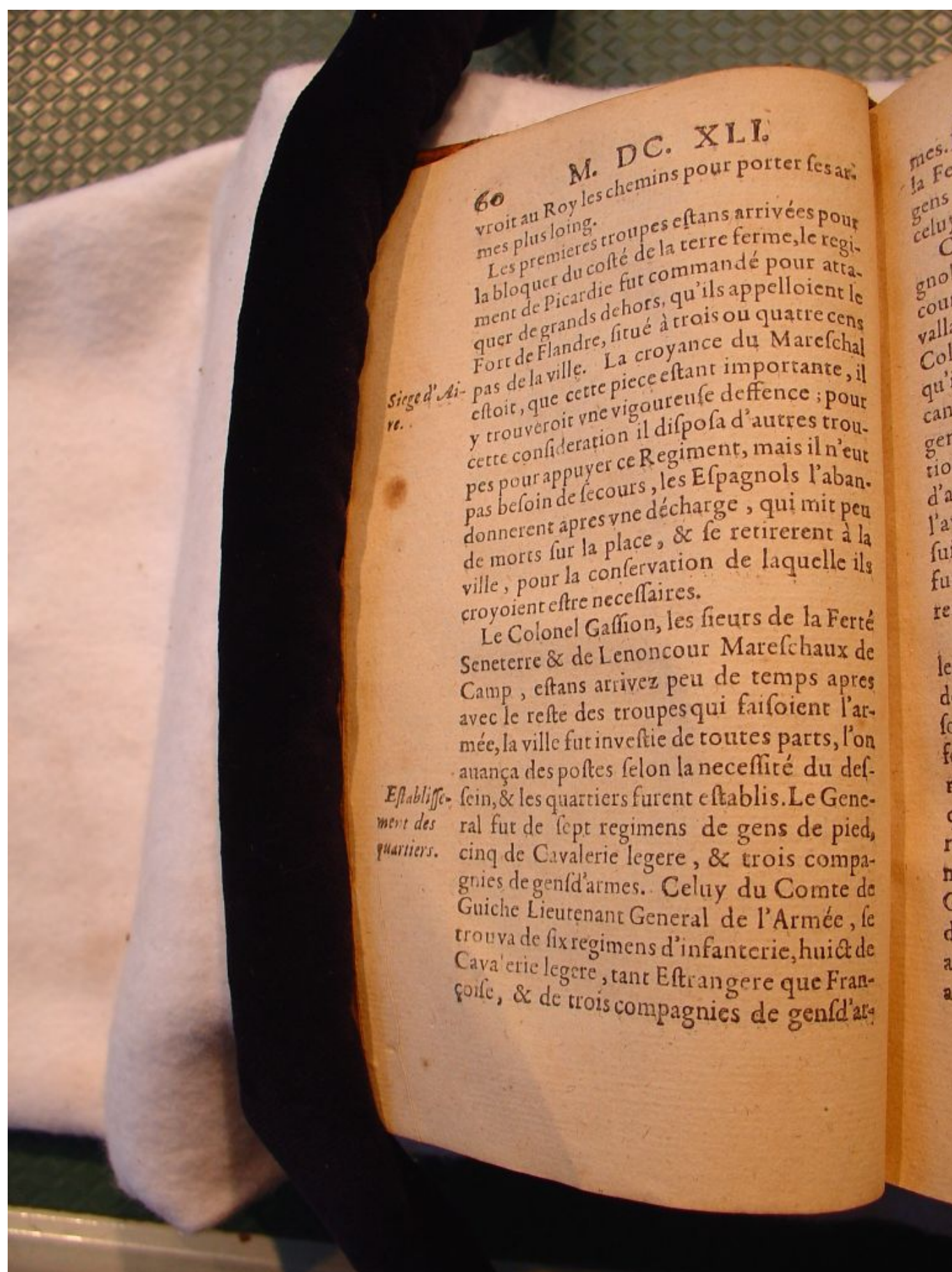
La saison de battre aux champs estant peu de temps apres arrivée, les Mareschaux de Chastillon & de la Messeraye se disposerent à partir : Le premier pour tirer du costé de Sedan l'autre pour prendre le chemin du pays d'Arthois, où les Ministres de l'Estat avoient dessein d'estendre l'autorité du Roy par la conqueste de quelque place.

La maxime des bons Capitaines estant de suspendre le iugement des ennemis par leurs marches incertaines, pour les empescher de

1641_0059.jpg



1641_0060.jpg



60 M. DC. XLI.

vroit au Roy les chemins pour porter ses ar-
mes plus loing.

Les premieres troupes estans arrivées pour
la bloquer du costé de la terre ferme, le regi-
ment de Picardie fut commandé pour atta-
quer de grands dehors, qu'ils appelloient le
Fort de Flandre, situé à trois ou quatre cens
pas de la ville. La croyance du Marechal
estoit, que cette piece estant importante, il
y trouveroit vne vigoureuse deffence; pour
cette consideration il disposa d'autres trou-
pes pour appuyer ce Regiment, mais il n'eut
pas besoin de secours, les Espagnols l'aban-
donnerent apres vne décharge, qui mit peu
de morts sur la place, & se retirerent à la
ville, pour la conservation de laquelle ils
croyoient estre necessaires.

Le Colonel Gassion, les sieurs de la Ferté
Seneterre & de Lenoncour Marechaux de
Camp, estans arrivez peu de temps apres
avec le reste des troupes qui faisoient l'ar-
mée, la ville fut investie de toutes parts, l'on
anança des postes selon la necessité du des-
sein, & les quartiers furent establis. Le Gene-
ral fut de sept regimens de gens de pied,
cinq de Cavalerie legere, & trois compa-
gnies de gens d'armes. Celuy du Comte de
Guiche Lieutenant General de l'Armée, se
trouva de six regimens d'infanterie, huit de
Cavalerie legere, tant Estrangere que Fran-
çoise, & de trois compagnies de gens d'ar-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan